*Mise en garde :
Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le jeudi 22 octobre 2026 à 13 h 30 1800, boulevard Saint-Joseph

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Monsieur Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Pascale Synnott, Directrice d'arrondissement
Monsieur Fredy ALZATE, Secrétaire d'arrondissement

ABSENCE :

Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement

---

10 - Ouverture de la séance et constatation du quorum

Constatant que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 13 h 31.

CA26 19 0230

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Ludovic FERMELY

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 22 octobre 2026, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA26 19 0231

Autoriser, conformément aux articles 2 et 3 de la Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux, la tenue de la procession sur rues le 25 octobre 2026, organisée par la MISSION CATHOLIQUE ITALIENNE DE L'ANNUNZIATA MONTRÉAL dans l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMELY

D'autoriser, exceptionnellement et au cas par cas, conformément aux articles 2 et 3 de la Loi favorisant le vivre-ensemble et encadrant les accommodements pour un motif religieux, la tenue de la procession religieuse organisée par la MISSION CATHOLIQUE ITALIENNE DE L'ANNUNZIATA MONTRÉAL, le 25 octobre 2026, de 16 h 30 à 17 h15, selon le parcours joint au dossier, sur la 44e Avenue, la rue Victoria, la 43e Avenue et Broadway, dans l'arrondissement de Lachine, sous réserve du respect des conditions et des mesures de sécurité décrites au sommaire décisionnel et dans les documents joints.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1260158002

Période d'intervention des membres du conseil

ÉLUS	INTERVENTIONS
Jacques Filion	- Déléguer à la directrice d'arrondissement les pouvoirs requis dans ce type de dossier; La présidente Mme. Julie-Pascale Provost indique qu'elle ne souhaite pas donner suite à cette proposition. - La séance extraordinaire. La présidente Mme Julie-Pascale Provost précise que la demande de l'organisme a été reçue dans les délais.

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 13 h 34.

Julie-Pascale Provost
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2026.

CA26 19 0235